

Colmar / Escroquerie

Deux médecins mis en examen

Deux médecins colmariens ont été mis en examen par un juge d'instruction colmarien. Les deux quinquagénaires ont été placés sous contrôle judiciaire et laissés en liberté après le versement d'une forte caution. Tous deux sont soupçonnés d'escroquerie. La caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) s'est constituée partie civile. Le préjudice atteindrait plusieurs dizaines de milliers d'euros. Les deux mis en cause contestent les faits. Associés dans le même cabinet du centre ville de Colmar, les médecins ostéopathes auraient facturé des actes imaginaires. Certains de leurs patients ont contacté la CPAM après être reparti du cabinet avec deux feuilles de soins. La caisse primaire a alors enclenché la machine judiciaire aboutissant au printemps dernier à l'ouverture d'une information judiciaire. Le conseil régional de l'ordre des médecins a décidé la suspension des deux praticiens.